



TARIF DES HONORAIRES

Applicables au 1^{er} Novembre 2021 (T.V.A. incluse au taux de 20%)

HONORAIRES TTC SUR TRANSACTION IMMOBILIERE*

*Nos honoraires sont à la charge du mandant.

En cas de délégation de mandat, les honoraires seront ceux appliqués par le détenteur du mandat initial.

Jusqu'à 20 000 €	Forfait 3 000 €
De 21 000 € à 70 000 €	Forfait 5 000 €
De 70 001 € à 100 000 €	8 %
De 100 001 € à 125 000 €	7 %
De 125 001 € à 150 000 €	6.5 %
De 150 001 € à 200 000 €	6 %
De 200 001 € à 300 000 €	5.5 %
De 300 001 € à 400 000 €	5 %
De 400 001 € et plus	4 %

Pour les terrains en lotissement, le barème appliqué sera celui du Lotisseur selon le mandat de commercialisation signé entre les parties

HONORAIRES DE LOCATION

(Conformément à l'article 5-I de la Loi ALUR du 24 mars 2014) *

Honoraires **Locataire** : 3,50 € le m² (Visite, étude dossier + rédaction bail)
1,50 € le m² (état des lieux)

Honoraires **Propriétaire** : 3,50 € le m² (Publicité, visite + étude dossier + rédaction bail)
1,50 € le m² (état des lieux)

*plafonds fixés par décret-loi ALUR du 1er août 2014 : Location : 8 € TTC /m² (visite + étude dossier + rédaction bail) - EDL : 3 € TTC /m² (état des lieux entrée)

HONORAIRES DE GESTION IMMOBILIERE

9,60% TTC* (* sur sommes encaissées)
Assurance GLI 2,30% en sus (sur loyers + charges)

ESTIMATION AVEC AVIS DE VALEUR

150 € TTC minimum selon devis
Estimation gratuite dans le cadre d'une mise en vente